

1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

# Les dispositifs de qualification « OPQIBI RGE Etudes » et « audit énergétique »

Lundi 22 mai 2023

Webinaire Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté



**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

**RGE**  
**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE  
Efficacité énergétique **ENR**

1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

# Programme

1. L'OPQIBI
2. Le processus de qualification OPQIBI
3. Les qualifications OPQIBI et la reconnaissance "RGE Etudes"
4. Les audits énergétiques et les dispositifs de qualification OPQIBI
5. Comment trouver des prestataires qualifiés "RGE Etudes" ?



1976 - 2016

**40<sup>e</sup>**

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## ***1. L'OPQIBI***



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

# L'OPQIBI et sa qualification

- Créé en 1969, l'OPQIBI attribue, depuis 1976, des qualifications aux prestataires exerçant l'ingénierie à **titre principal** (ingénieur-conseil, BET, société d'ingénierie) **ou accessoire** (géomètre, SEM, ...).
- Principaux domaines de qualification : **bâtiment, infrastructure, environnement et énergie.**
- Une qualification OPQIBI a pour objet, sur le fondement d'informations contrôlées et régulièrement actualisées, d'attester de la **compétence** et du **professionnalisme** d'une structure (personne morale) pour réaliser une **prestation déterminée.**
- Elle a pour objectifs principaux :
  - **d'aider les clients** (maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre) dans leurs recherches et leurs sélections de prestataires
  - de **structurer** l'offre d'ingénierie (profession non réglementée)
  - **d'améliorer la qualité** des ouvrages par une **montée en compétence** des prestataires



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

# L'OPQIBI : un organisme « tierce partie » indépendant

- L'OPQIBI est une structure juridique à **but non lucratif** (association loi 1901), où sont représentés à parité les clients, les prestataires et les institutionnels.
- **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009**, l'OPQIBI est accrédité par le COFRAC sur la base de la norme NF X50-091.
- Cette accréditation, attribuée sur la base de la norme NF X50-091 atteste de **l'indépendance**, de **la transparence** et de **l'impartialité** de son fonctionnement et de son processus de qualification.
- Il dispose de **protocoles** signés avec les pouvoirs publics (Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable), lui conférant une **mission d'intérêt général**.
- Depuis le 3 juin 2015, l'OPQIBI est présidé par un représentant de la maîtrise d'ouvrage publique : **François GUILLOT, AITF**.



ACCREDITATION  
N° 4-0526  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

OPQIBI  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Membres de l'OPQIBI représentés à son assemblée générale

- **Collège A (clients) :** AITF, ATTF, FFB, FNTP, SCOP BTP, ENGIE (GDF-SUEZ), IHF, SNCF, SIAAP, UNARC, USH, Ville de Paris
- **Collège B (prestataires) :** CINOV, SYNTEC-INGENIERIE
- **Collège C (intérêts généraux, institutionnels, experts) :** AFITE, AICVF, AQC, ASTEE, ATEE, Planète-CSCA, SNIPF, UNSFA



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

OPQIBI  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Instances de l'OPQIBI

- Assemblée générale
- Conseil d'administration et bureau
- **170 instructeurs** (= « professionnels métiers »), chargés d'examiner les demandes de qualification et de donner leur avis aux comités de qualification
- **7 comités de qualification**, chargés de décider de l'attribution ou non des qualifications
- **Commission supérieure**, chargée d'examiner les recours des postulants ou les réclamations des tiers
- **Groupe Application et Développement**, chargé de l'évolution de la nomenclature OPQIBI
- **Secrétariat général**, composé de 10 salariés permanents



1976 - 2016

**40<sup>e</sup>**

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## L'OPQIBI en quelques chiffres

- **2768** structures qualifiées (sièges sociaux) à ce jour dont :
  - **80%** de TPE de moins de 20 salariés :
  - **1418** sont reconnus « RGE Etudes » (+ 1083 établissements secondaires)
  - **86** qualifiés **OPQIBI** en Bourgogne Franche-Comté
  - **59** qualifiés « **OPQIBI RGE Etudes** » en Bourgogne Franche-Comté
- **13 500** qualifications en cours de validité, soit une moyenne de **4,9** qualifications détenues par qualifié.





1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## *2. Le processus de qualification OPQIBI*



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Les textes de référence

- Conformément à la norme NF X50-091, pour attribuer ses qualifications l'OPQIBI s'appuie sur :
  - un **référentiel** de qualification décrivant les exigences et critères généraux auxquels doivent satisfaire les postulants;
  - une **nomenclature** qui définit le contenu technique des prestations correspondant aux diverses qualifications ainsi que les critères complémentaires spécifiques à satisfaire;
  - un **manuel des procédures** d'attribution, de suivi et de renouvellement des qualifications.



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Les critères de qualification

- Quelle que soit la qualification demandée, un postulant doit répondre aux 3 types de critères suivants :
  - **critères légaux, administratifs, juridiques et financiers** (statuts, Kbis, attestations d'assurance (RCP, RCE et le cas échéant RCD), compte de résultat/bilan simplifié, ...)
  - **critère technique portant sur les « moyens »** de la structure (moyens humains (CV détaillés, diplômes, attestations de formation, DSN, ...), matériels, méthodologiques).
  - **critère technique portant sur les « références »** de la structure (attestations de référence signées de donneurs d'ordre + pièces contractuelles + justificatifs techniques, ...)



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## La procédure de qualification

- Constitution d'un **dossier postulant** sur l'Extranet OPQIBI
- **Enregistrement** du dossier
- **Étude de recevabilité** du dossier par le **secrétariat général**
- **Instruction du dossier** par un ou plusieurs instructeur(s) compétent(s) désigné(s) *qui repose sur* :
  - l'examen technique des pièces du dossier
  - les résultats d'une **enquête** réalisée auprès des donneurs d'ordre de la structure postulante
- **Décision** ou non d'attribution par les membres du **comité de qualification** concerné, sur la base de l'étude du rapport d'instruction
- Délivrance du/des certificat(s) ou notification du refus motivée



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## La qualification OPQIBI : une démarche évolutive

	Qualification probatoire	Qualification
Critères légaux, administratifs, juridiques et financiers	Oui (sauf critère financier)	Oui
Critères « moyens » (humains, matériels et méthodologiques)	Oui	Oui
Critères « références »	Non ou en nombre insuffisant	Oui



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

OPQIBI  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Validité d'une qualification OPQIBI et suivi

- Une qualification a une durée de **validité de 4 ans** mais fait l'objet d'un **contrôle annuel** permettant de vérifier qu'une entité qui en est titulaire continue de satisfaire aux critères légaux, administratifs, juridiques, financiers et moyens.

Une qualification probatoire a une durée de validité limitée à 1 an renouvelable au maximum 1 fois (sauf pour la qualification 1911 « audit énergétique maison individuelle » ).

- Si, à tout moment, les critères de qualification ne sont plus satisfaits par une structure qualifiée : **suspension et/ou retrait de la qualification**



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Contenu d'un certificat de qualification

- A l'issue de l'attribution/du renouvellement d'une ou plusieurs qualifications(s) puis de chaque contrôle annuel (si résultats satisfaisants):
  - **un certificat de qualification (et/ou un certificat de qualification probatoire) est établi mentionnant sa date d'édition et sa durée de validité (un an maximum).**
- Il est signé du Président de l'organisme de qualification et du titulaire.
- Les informations qui y figurent sont organisées principalement autour de 2 parties :
  - identité de l'entité qualifiée;
  - qualification(s) détenue(s).



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

104, rue Réaumur  
75002 PARIS  
Tél. : 01 55 34 96 30  
Email : opqibi@opqibi.com  
Site web : www.opqibi.com

N° dossier : 3820 II  
liste : 076 CA1

Certificat de Qualification N° 18 02 3606

Période du : 01/02/2023 au 01/02/2024

Nom ou dénomination : **BET GALLET**  
Adresse : **12F rue de Franche Comté  
VALPARC**  
Code postal, ville : **25480 ECOLE VALENTIN**  
Téléphone : **0381568399**  
Télécopie :

E-mail : **contact@bet-gallet.fr**  
Site internet : **www.bet-gallet.fr**  
N° siren : **499365468**  
N° siret : **499365468 00036**  
Code NAF : **7112B**  
Assurance(s) : **CAMACTE**

Forme juridique : **SARL**  
Registre du commerce : **499365468 BESANCON**  
Capital social en € : **10 000**  
Appartenance : **BET BELLUCCI**

Chiffre d'affaires Total H.T. pour 2020/21 en K€ :  
Chiffre d'affaires Ingénierie H.T. pour 2020/21 en K€ :  
Effectifs permanents déclarés pour 2020/21

**667**  
**667**  
**4**

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la structure :  
**Monsieur GALLET Denis**

Fonction :  
**Gérant**

Qualification(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBI  
valable(s) jusqu'au : 01/02/2026

(Sous réserve des contrôles annuels effectués par l'Organisme)

Performance énergétique	Date d'effet
1331 Etude thermique réglementaire "maison individuelle"	19/04/2022
1332 Etude thermique réglementaire "bâtiment collectif d'habitation et/ou tertiaire"	
1333 Etude ACV bâtiments neufs	19/04/2022
1911 Audit énergétique "maisons individuelles"	28/03/2022
1905 Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)	19/04/2022
<b>Energies renouvelables</b>	
2008 Ingénierie des installations de production utilisant la biomasse en combustion	01/02/2022
2013 Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique	01/02/2022

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE  
104 rue Réaumur  
75002 PARIS  
☎ 01 55 34 96 30 • 📠 01 42 36 51 90

*Guillot*

François Guillot





1976 - 2016

# 40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE



Annexe au certificat n° : 18 02 3606

Délivrée le : 01/02/2023

Validité : 01/02/2024

Liste des qualifications OPQIBI  
avec mention « RGE » détenues par :

**BET GALLET**

12F rue de Franche Comté

VALPARC

25480 ECOLE VALENTIN

Qualification(s) **RGE**

► Qualification(s) attribuée(s) sur la base du référentiel de l'OPQIBI

- 1331 Etude thermique réglementaire "maison individuelle"
- 1332 Etude thermique réglementaire "bâtiment collectif d'habitation et/ou tertiaire"
- 1333 Etude ACV bâtiments neufs
- 1911 Audit énergétique "maisons individuelles"
- 1905 Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)
- 2008 Ingénierie des installations de production utilisant la biomasse en combustion
- 2013 Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBI

Le Président de l'OPQIBI

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE  
104 rue Réaumur  
75002 PARIS  
☎ 01 55 34 96 30 • 📠 01 42 36 51 90

François Guillot



1976 - 2016

# 40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

Certificat N° 18 02 3606  
Délivré le : 01/02/2023 (valable un an)

N° dossier : 3820 II  
Isto : 076 CA1

**Localisation des Référents techniques**  
pour les qualifications et/ou qualifications probatoires suivantes  
détenues par :

**BET GALLET**

12F rue de Franche Comté  
VALPARC  
25480 ECOLE VALENTIN

- ▶ 1331 Etude thermique réglementaire "maison individuelle"  
1332 Etude thermique réglementaire "bâtiment collectif d'habitation et/ou tertiaire"  
BET GALLET (Siège : 25480 ECOLE VALENTIN)
- ▶ 1905 Audit énergétique des bâtiments (tertiaires et/ou habitations collectives)  
BET GALLET (Siège : 25480 ECOLE VALENTIN)
- ▶ 2008 Ingénierie des installations de production utilisant la biomasse en combustion  
BET GALLET (Siège : 25480 ECOLE VALENTIN)
- ▶ 2013 Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique  
BET GALLET (Siège : 25480 ECOLE VALENTIN)
- ▶ 1333 Etude ACV bâtiments neufs  
BET GALLET (Siège : 25480 ECOLE VALENTIN)
- ▶ 1911 Audit énergétique "maisons individuelles"  
BET GALLET (Siège : 25480 ECOLE VALENTIN)

Signature du Responsable

Cachet de l'OPQIBi

Le Président de l'OPQIBi

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE  
104 rue Edouard  
75002 PARIS  
☎ 01 55 34 96 30 - 📠 01 42 36 51 90

François Guillot



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Vérification des certificats de qualification

- Lorsqu'un candidat produit un certificat de qualification OPQIBI, le client/maître d'ouvrage/acheteur doit toujours vérifier :
  - la date de validité du certificat
  - *que la qualification indiquée correspond bien à l'objet du marché*
- ***En cas de doute : consultez l'annuaire en ligne OPQIBI ou contactez l'OPQIBI.***
- ***ATTENTION : il y a de plus en plus de fraudes !***



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

OPQIBI  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Recours des postulants et réclamations des clients

- Ce n'est pas parce qu'une structure demande une qualification qu'elle l'obtient !
  - ⇒ En 2022 : **taux de refus de 20 %**, ce taux grimpe à **45 %** pour les premières demandes.
- Une structure n'ayant pas obtenu une qualification qu'elle avait demandée peut déposer un recours « amiable » (nouvelle instruction + nouvel examen en comité de qualification) et/ou un recours auprès d'une « commission supérieure ».
- Tout client (ou tiers) n'étant pas satisfait d'une prestation réalisée par un prestataire qualifié OPQIBI peut déposer une réclamation auprès de l'organisme de qualification concerné. Cette réclamation sera instruite par notre « commission supérieure » dans un délai de 6 mois.



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Coût de la procédure de qualification

- Frais d'achat du dossier : 82 Euros HT
- **Frais d'instruction** (au moment du dépôt du dossier) :
  - Une partie forfaitaire : 480 Euros HT
  - Une partie proportionnelle au nombre et au type de qualifications demandées
- **Frais d'utilisation de la marque OPQIBI** (au moment de la notification des qualifications obtenues) :
  - En moyenne 0,6 pour mille du dernier CA « ingénierie » HT connu
  - À verser une fois pour 4 ans
- **Frais de contrôle annuel** : 25 % des frais d'instruction
  - *En moyenne, le coût total de la démarche de qualification est de 880 Euros HT par an (pour 4,9 qualifications détenues).*
  - *Pour les TPE - PME, ce coût revient, en moyenne, à 300-400 Euros HT par an (pour 2-3 qualifications détenues).*



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

### *3. Les qualifications OPQIBi et la reconnaissance "RGE Etudes"*



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

*La charte "RGE Etudes"*



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

OPQIBI  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## La charte « RGE Etudes »

- Signée le 4 novembre 2013 – Nouvelle version signée le 27/05/16
- Initiée par l'ADEME et les pouvoirs publics
- La charte « RGE Etudes » définit les modalités d'obtention de **la mention « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement)** pour les signes de qualité (qualifications OPQIBI par exemple) délivrés aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable.
- **Marchés concernés** : principalement tertiaire et habitation collective.





1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Objectifs de la charte « RGE Etudes »

- Elle a pour objectifs de :
  - faire **monter en compétence** les professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable **en les incitant à s'inscrire dans des démarches de qualification ou de certification** ;
  - permettre aux maîtres d'ouvrage de **mieux identifier** les professionnels compétents et d'y avoir recours plus largement ;
  - **mettre en avant** l'importance de la qualité de la conception et du suivi de la réalisation.



# Eco-conditionnalité des aides ADEME

1976 - 2016

# 40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

- La charte « RGE Etudes » a introduit le **principe d'éco-conditionnalité** des aides publiques.
- Dans ce cadre, depuis 2015 les aides de l'ADEME liées à l'efficacité énergétique des bâtiments et aux ENR sont allouées aux seuls donneurs d'ordre/maîtres d'ouvrage ayant fait appel à des prestataires d'ingénierie titulaires d'une qualification/certification reconnue « RGE ».
- Depuis 2018, l'éco-conditionnalité s'applique aussi aux aides à la rénovation énergétique allouées aux particuliers (audits énergétiques).



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

*Le dispositif de qualification "OPQIBI RGE"*



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Les qualifications « OPQIBI RGE »

- **18 qualifications OPQIBI sont reconnues « RGE ».** Leur contenu est détaillé dans [la nomenclature de l'organisme](#).
- Pour être reconnu « RGE », un prestataire doit obtenir l'une de ces qualifications « OPQIBI RGE ».
- NOTA : les qualifications en « audit énergétique » (1905 et 1911) sont reconnues « RGE Etudes » mais leurs exigences relèvent de dispositifs réglementaires.



# Qualifications « OPQIBI RGE » en matière de performance énergétique des bâtiments

1976 - 2016

# 40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Performance énergétique

**12.24** : Ingénierie de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment.

**13.26** : Etude de la performance énergétique dans le traitement climatique des bâtiments

**13.27** : Ingénierie de la performance énergétique dans le traitement climatique des bâtiments

**13.31** : Etude thermique réglementaire « maison individuelle »

**13.32** : Etude thermique réglementaire « bâtiment collectif d'habitation et/ou tertiaire »

**13.33** : Etude « ACV » bâtiments neufs

**14.07** : Etude d'éclairage intérieur

**19.11** : Audit énergétique « maisons individuelles »

**19.05** : Audit énergétique des bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives

**19.10** : Accompagnement au commissionnement des installations techniques du bâtiment



# Qualifications « OPQIBI RGE » en matière d'énergie renouvelable

1976 - 2016

# 40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## ENR

**20.10** : Etude d'installations de production utilisant l'énergie solaire thermique

**20.14** : Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire thermique

**20.11** : Etude d'installations de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque

**20.15** : Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire photovoltaïque

**20.12** : AMO pour la réalisation d'installations de production utilisant la biomasse

**20.08** : Ingénierie des installations de production utilisant la biomasse en combustion

**10.07** : Etude des ressources géothermiques

**20.13** : Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique



1976 - 2016

**40<sup>e</sup>**

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

Nombre de  
qualifiés  
« OPQIBI  
RGE » au  
22/05/23

	France		Bourgogne-Franche-Comté	
	Sièges	Ets. secondaires	Sièges	Ets. secondaires
1224	32	90	0	2
1326	56	110	2	3
1327	40	79	2	3
1331	357	367	15	8
1332	339	367	13	8
1333	101	163	4	4
1407	81	173	2	6
1905	516	547	18	19
1911	689	501	29	24
1910	18	86	1	2
2008	144	206	12	7
2012	37	83	2	3
1007	37	189	2	11
2013	76	141	4	3
2010	67	108	2	2
2014	53	83	2	2
2011	113	205	5	2
2015	63	186	4	2



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Synthèse des critères « RGE Etudes »

Critères de qualification	Exigences spécifiques ou supplémentaires de la charte « RGE Etudes »
<b>Critères légaux, administratifs, juridiques et financiers</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Statuts, Kbis, attestations d'assurances, chiffre d'affaires, effectifs, ...)</li></ul>	
<b>Critère « Moyens humains »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Au moins 1 collaborateur compétent</li><li>CV détaillés, diplômes, attestations de formation, DSN, ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 « <b>réfèrent technique</b> » obligatoire par tranche de 20 personnes de l'effectif concerné par une qualification</li><li>Exigences spécifiques en termes de <b>formation initiale et/ou continue</b></li><li>Inscription de la localisation du ou des réfèrent(s) techniques(s) sur le certificat de qualification</li></ul>
<b>Sous-traitance</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Déclaration des honoraires déclarés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Obligation, pour les domaines concernés par la ou les qualification(s), depuis le 01/01/2016, de <b>ne sous-traiter qu'auprès de structures qualifiées ou certifiées.</b></li></ul>
<b>Critère « Moyens techniques (matériels et méthodologiques) »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Note descriptive des moyens matériels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Obligation de fournir les factures d'achat ou de location ou attestations de prêt</li></ul>





1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

# Exigences « RGE Etudes » en matières de formation des référents techniques

Niveau de formation initiale	Durée d'expérience pour la/les compétence(s) requise(s)	Formation(s) dans le domaine de la qualification
Equivalente à un titre ou diplôme de niveau I	≥ 3 ans	Les formations acceptées relatives au domaine de la qualification demandée sont : <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>soit</b> une formation initiale qualifiante et/ou diplômante incluant un contrôle de connaissances dans le domaine de la qualification demandée ;</li><li>- <b>soit</b> une formation continue dans le domaine de la qualification demandée</li></ul> <b>A défaut de formation</b> , est acceptée toute validation des compétences par un contrôle individuel des connaissances ( <b>QCM</b> ) dans le domaine de la qualification demandée. Ce contrôle individuel de connaissance est réalisé selon les modalités définies à l'article 3 de la charte « RGE Etudes » du 27 mai 2016.
Equivalente à un titre ou diplôme de niveau II ou III	≥ 4 ans	
Autre	≥ 7 ans	



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Synthèse des critères « RGE Etudes »

Critères de qualification	Exigences spécifiques ou supplémentaires de la charte « RGE Etudes »
<p><b>Critères « Références »</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 3 références de prestations achevées depuis moins de 4 ans</li><li>• Justificatifs à produire :<ul style="list-style-type: none"><li>• Attestation de référence de maître d'ouvrage ou donneur d'ordre</li><li>• Pièces contractuelles correspondantes</li><li>• Justificatifs techniques (plans, notes de calculs, ...) définis dans la nomenclature pour chaque qualification</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre et ancienneté :<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour une qualification d'étude (hors étude thermique réglementaire) et commissionnement : <b>2 références</b> achevées depuis <b>moins de 4 ans</b></li><li>• Pour une qualification d'AMO ou d'ingénierie (maîtrise d'œuvre) : <b>1 référence</b> achevée depuis <b>moins de 4 ans</b></li><li>• Pour une qualification d'étude thermique réglementaire : <b>10</b> (« maison individuelle ») ou <b>6</b> (« collectif ou tertiaire ») références achevées depuis <b>moins de 3 ans</b>.</li><li>• Pour la qualification « ACV » : <b>3</b> références achevées depuis <b>moins de 3 ans</b>.</li></ul></li><li>• Pour les qualifications d'ingénierie (maîtrise d'œuvre): les références doivent apporter la preuve d'une <b>offre de suivi de la performance énergétique du bâtiment et/ou de l'installation ENR pendant 3 ans</b>.</li></ul>



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Synthèse des exigences générales supplémentaires introduites en termes de procédure de qualification

Procédure de qualification OPQIBI selon la norme NF X50-091	Exigences spécifiques et/ou supplémentaires de la charte « RGE Etudes »
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépôt d'un dossier <b>postulant</b> et <b>son enregistrement</b></li><li>• <b>Étude de recevabilité</b> du dossier par le <b>secrétariat général</b></li><li>• <b>Instruction du dossier</b> qui repose sur :<ul style="list-style-type: none"><li>• l'examen technique des pièces du dossier</li><li>• les résultats d'une enquête réalisée auprès des donneurs d'ordre de la structure postulante</li></ul></li><li>• <b>Décision</b> ou non d'attribution par les membres du <b>comité de qualification</b> concerné, sur la base de l'examen du/des rapport(s) d'instruction</li><li>• Délivrance du/des certificat(s) ou notification du refus motivée</li></ul>	<p>Dans le cadre de l'instruction :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• analyse approfondie d'1 des références présentées <b>selon des tableaux de points de contrôle élaborés par l'ADEME et disponibles sur le site web de l'OPQIBI</b></li></ul>



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Synthèse des exigences générales supplémentaires introduites en termes de validité et suivi

Procédure de suivi OPQIBi selon la norme NF X50-091	Exigences spécifiques et/ou supplémentaires de la charte « RGE Etudes »
<b>Validité d'une qualification : 4 ans</b> <b>Validité d'un certificat : 1 an</b>	
<b>Suivi d'une qualification :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les ans (avec réédition d'un certificat à jour)</li><li>• Porte sur les critères légaux, administratifs, juridiques financiers et moyens.</li></ul>	
<b>Renouvellement d'une qualification :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les 4 ans</li><li>• Procédure identique à la procédure d'attribution initiale <u>sauf</u> au niveau des références : présentation <u>d'une</u> référence achevée de moins de 4 ans attestée d'un donneur d'ordre par qualification à renouveler (au lieu de 3).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du <b>même nombre de références</b> que demandé initialement.</li></ul>



1976 - 2016

**40<sup>e</sup>**

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## *4. Les audits énergétiques et les dispositifs de qualification OPQIBi*



1976 - 2016

**40<sup>e</sup>**

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

*Les audits énergétiques pour les bâtiments  
d'habitation collective et tertiaires*



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Cadre réglementaire

- Arrêté relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique prévu par le chapitre III du titre III du livre II du code de l'énergie (paru le 24/11/14).
- Pour faire bénéficier ses clients d'aides publiques, un prestataire doit être **titulaire d'une qualification** délivrée par un organisme accrédité par le COFRAC sur la base de la norme NF X50-091 et des exigences fixées par l'arrêté du 24/11/14.
- 1 qualification OPQIBI concernée :
  - **19.05 « audit énergétique des bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives »**
- *Conformément au décret et à l'arrêté du 4 mai 2022, la qualification OPQIBI 1905 permet aussi aux bureaux d'études de pouvoir réaliser les audits énergétiques réglementaires « passoires thermiques » entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023 (bâtiments en monopropriété).*



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Synthèse des exigences générale supplémentaires introduites par l'arrêté du 24/11/14 en terme de critères

Critères de qualification	Exigences spécifiques et/ou supplémentaires
<b>Critères légaux, administratifs, juridiques et financiers</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Statuts, Kbis, attestations d'assurances, chiffre d'affaires, effectifs, ...)</li></ul>	
<b>Critère « Moyens humains »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Au moins 1 collaborateur compétent</li><li>CV détaillés, diplômes, attestations de formation, DSN, ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 « <b>réfèrent technique</b> » obligatoire par tranche de 20 personnes de l'effectif concerné par une qualification</li><li>Exigences renforcées en termes de <b>formation initiale et/ou continue et d'expérience</b></li><li>Inscription de la localisation du ou des réfèrent(s) techniques(s) sur le certificat de qualification</li></ul>
<b>Sous-traitance</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Déclaration des honoraires déclarés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Obligation de fournir les factures d'achat ou de location ou attestations de prêt</li></ul>
<b>Critère « Moyens techniques (matériels et méthodologiques) »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Note descriptive des moyens matériels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Conformité avec les normes NF EN <b>16247-1 + 16247-2</b> (pour bâtiment) ou <b>16247-3</b> (pour industrie) ou <b>16247-4</b> (pour transports)</li></ul>





1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Preuve de la compétence d'un « référent technique »

Niveau de formation initiale	Durée d'expérience pour la/les compétence(s) requise(s)	Formation obligatoire dans le domaine de l'audit énergétique
Equivalente à un titre ou diplôme de niveau I	≥ 3 ans	Exigences (durée, contenu) définies dans la nomenclature au niveau de chaque qualification concernée (19.05, 17.17 et 06.07)
Equivalente à un titre ou diplôme de niveau II ou III	≥ 4 ans	
Autre	≥ 7 ans	



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

OPQIBi  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Synthèse des exigences générale supplémentaires introduites par l'arrêté du 24/11/14 en terme de critères

Critères de qualification	Exigences spécifiques ou supplémentaires
<p><b>Critères « Références »</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 3 références de prestations achevées depuis moins de 4 ans</li><li>• Justificatifs à produire :<ul style="list-style-type: none"><li>• Attestation de référence de maître d'ouvrage ou donneur d'ordre</li><li>• Pièces contractuelles correspondantes</li><li>• Justificatifs techniques (plans, notes de calculs, ...) définis dans la nomenclature pour chaque qualification</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ancienneté : <b>moins de 3 ans</b></li><li>• Rapports d'audit complets à fournir</li></ul>



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Synthèse des exigences générales supplémentaires introduites en termes de validité et suivi

Procédure de suivi OPQIBi selon la norme NF X50-091	Exigences spécifiques ou supplémentaires de la charte « RGE Etudes »
<b>Validité d'une qualification : 4 ans</b> <b>Validité d'un certificat : 1 an</b>	
<b>Suivi d'une qualification :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les ans (avec réédition d'un certificat à jour)</li><li>• Porte sur les critères légaux, administratifs, juridiques financiers et moyens.</li></ul>	
<b>Renouvellement d'une qualification :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les 4 ans</li><li>• Procédure identique à la procédure d'attribution initiale <u>sauf</u> au niveau des références : présentation d'une référence achevée de moins de 4 ans attestée d'un donneur d'ordre par qualification à renouveler (au lieu de 3).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation de 3 références achevées de moins de 3 ans</li></ul>



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

*Les audits énergétiques pour les maisons  
individuelles*



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Cadre réglementaire

- **Arrêté du 30 décembre 2017** définissant le contenu de l'audit énergétique « aidé ».
- **Décret du 30 mai 2018** relatif aux conditions de qualification des auditeurs réalisant l'audit énergétique éligible au crédit d'impôt sur le revenu pour la transition énergétique prévues au dernier alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts.
- **Afin qu'un particulier bénéficie des aides publiques**, le prestataire qui réalise l'audit - lorsqu'il s'agit d'un bureau d'études - doit être titulaire d'une qualification délivrée par un organisme accrédité par le COFRAC sur la base de la norme NF X50-091 et **des exigences fixées dans le décret du 30/05/18**.
- 1 qualification OPQIBI concernée :
  - **19.11 « audit énergétique maisons individuelles »**
- *Conformément au décret du 30 mai 2018, la qualification OPQIBI 1905 permet aussi aux bureaux d'études de faire bénéficier leurs clients des aides relatives à l'audit énergétique pour les maisons individuelles.*
- *Conformément au décret et à l'arrêté du 4 mai 2022, la qualification OPQIBI 1911 permet aussi aux bureaux d'études de pouvoir réaliser les audits énergétiques réglementaires « passoires thermiques » entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023 (maisons individuelles).*



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Synthèse des exigences générale supplémentaires introduites par le décret du 30 mai 2018

Critères de qualification	Exigences spécifiques et/ou supplémentaires
<b>Critères légaux, administratifs, juridiques et financiers</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Statuts, Kbis, attestations d'assurances, chiffre d'affaires, effectifs, ...)</li></ul>	
<b>Critère « Moyens humains »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Au moins 1 collaborateur compétent</li><li>CV détaillés, diplômes, attestations de formation, DSN, ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 « <b>réfèrent technique</b> » obligatoire par tranche de 20 personnes de l'effectif concerné par une qualification</li><li>Exigences renforcées en termes de <b>formation initiale et/ou continue et d'expérience</b></li><li>Inscription de la localisation du ou des réfèrent(s) techniques(s) sur le certificat de qualification</li></ul>
<b>Critère « Moyens techniques (matériels et méthodologiques) »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Note descriptive des moyens matériels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Obligation de fournir les factures d'achat ou de location ou attestations de prêt</li></ul>



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Preuve de la compétence d'un « référent technique »

Niveau de formation initiale	Durée d'expérience pour la/les compétence(s) requise(s)	Formation obligatoire dans le domaine de l'audit énergétique
Equivalente à un titre ou diplôme de niveau I	≥ 1 an	<b>A défaut de formation,</b> est acceptée toute validation des compétences par un contrôle individuel des connaissances <b>(QCM)</b> dans le domaine de la qualification demandée.
Equivalente à un titre ou diplôme de niveau II ou III	≥ 3 ans	
Autre	≥ 5 ans	



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Synthèse des exigences générale supplémentaires introduites par le décret du 30 mai 2018

Critères de qualification	Exigences spécifiques et/ou supplémentaires
<p><b>Critères « Références »</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 3 références de prestations achevées depuis moins de 4 ans</li><li>• Justificatifs à produire :<ul style="list-style-type: none"><li>• Attestation de référence de maître d'ouvrage ou donneur d'ordre</li><li>• Pièces contractuelles correspondantes</li><li>• Justificatifs techniques (plans, notes de calculs, ...) définis dans la nomenclature pour chaque qualification</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ancienneté : <b>moins de 2 ans</b></li><li>• Rapports d'audit complets à fournir</li></ul>





1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Synthèse des exigences générales supplémentaires introduites en termes de validité et suivi

Procédure de suivi OPQIBi selon la norme NF X50-091	Exigences spécifiques et/ou supplémentaires
<p><b>Validité d'une qualification :</b> 4 ans</p> <p><b>Validité d'une qualification probatoire :</b> 1 an renouvelable 1 fois</p> <p><b>Validité d'un certificat :</b> 1 an</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>Validité d'une qualification probatoire : <b><u>1 an non renouvelable</u></b> (obligation de transformer en qualification)</li></ul>
<p><b>Suivi d'une qualification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Tous les ans (avec réédition d'un certificat à jour)</li><li>Porte sur les critères légaux, administratifs, juridiques financiers et moyens.</li></ul>	
<p><b>Renouvellement d'une qualification :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Tous les 4 ans</li><li>Procédure identique à la procédure d'attribution initiale <u>sauf</u> au niveau des références : présentation d'une référence achevée de moins de 4 ans attestée d'un donneur d'ordre par qualification à renouveler (au lieu de 3).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Présentation de 3 références achevées de moins de 2 ans</li></ul>



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

***5. Comment trouver des prestataires qualifiés “OPQIBI RGE Etudes” ?***



1976 - 2016

40<sup>e</sup>

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

## Les annuaires en ligne

- Dans l'annuaire en ligne OPQIBI ([www.opqibi.com](http://www.opqibi.com))
- Sur l'annuaire des professionnels « RGE » sur France Renov ([www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr))



1976 - 2016

**40<sup>e</sup>**

ANNIVERSAIRE DE  
LA QUALIFICATION

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

**OPQIBi**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

**Pour tout savoir sur la  
qualification OPQIBI  
ou  
trouver des prestataires  
qualifiés :**

[www.opqibi.com](http://www.opqibi.com)

